



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CAPES

Question écrite n° 64303

### Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des enseignants en sciences économiques et sociales. En effet, ces enseignants sont préoccupés par le nombre de postes mis aux concours cette année, qui est de 55 pour 2001 contre 60 postes l'année dernière grâce à une liste complémentaire de 10 postes. Cette baisse intervient dans un contexte où les nouveaux horaires de terminale ES, ainsi que la mise en place de certaines innovations, entraînent une pénurie d'enseignants titulaires en sciences économiques et sociales, obligeant au recrutement de personnel contractuel ou vacataire. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, les mesures qu'il envisage de prendre, sous quelle forme et dans quels délais.

### Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux enseignants titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs des titulaires, résorption de l'emploi précaire. Elle doit tenir compte également de l'occupation des emplois de titulaires créés en loi de finances. En ce qui concerne l'emploi précaire, 37 000 postes ont été ouverts sur la période 2001-2005 pour les concours internes et la titularisation des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels par examen professionnel et concours réservés. S'agissant de la discipline « sciences économiques et sociales », le nombre de postes ouverts au CAPES externe s'élève à 50 pour la session 2000 et 55 pour la session 2001. Pour ces deux sessions, une liste complémentaire à hauteur de 10 a été établie. Ce niveau de recrutement doit permettre de faire face aux départs de titulaires et aux besoins nés de la réforme des lycées. En ce qui concerne l'emploi précaire, 24 professeurs contractuels ou maîtres auxiliaires en sciences économiques seront titularisés à l'issue du concours et de l'examen professionnel de la session 2001 contre 16 à la session 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bourquin](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64303

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 23 juillet 2001, page 4188

**Réponse publiée le :** 24 septembre 2001, page 5451